

VERS UN REcul DE L'ÂGE DE LA RETRAITE ?
Synthèse du point presse du 17 janvier 2017



Novelvy Retraite, conseil en stratégie retraite depuis près de 30 ans et pionnier dans ce domaine a choisi pour fil conducteur le recul de l'âge de la retraite avec des simulations chiffrées à l'appui. Pascale Gauthier et Bruno Renardier ont pris pour axe la situation :

1. Actuelle dans les professions libérales
2. Future à la suite des présidentielles 2017
3. Et en évolution au-delà des frontières

Rappel sur la situation actuelle en matière d'âge de la retraite

- En 2017, l'âge légal d'ouverture des droits est de **62 ans**
- L'âge du **taux plein** est possible avant 67 ans selon le nombre de trimestres validés et est **garanti 5 ans après l'âge légal** donc à 67 ans
- Certaines exceptions à la règle du taux plein demeurent notamment **pour les régimes complémentaires des salariés du privé et des professions libérales**

62 ans, âge de la retraite pour les Professions Libérales : vrai ou faux ?

Pour un libéral, si la part principale de la retraite vient du régime complémentaire auquel il est affilié, les règles d'acquisition du taux plein dans ce régime détermineront le choix de sa date de départ.

Or, pour nombre de professions libérales, l'âge du droit à une retraite au taux plein est déjà en train de reculer jusqu'à 67 ans

Quelle que soit la durée de carrière, *experts comptables* et *vétérinaires* ont toujours eu à attendre l'âge de **65 ans pour avoir droit au taux plein**.

Pour la plupart des autres professions libérales, **cet âge recule à 67 ans à l'horizon 2022** pour les *assureurs*, *dentistes*, *sages-femmes* et *pharmaciens*, **2024** pour les *notaires* et **2026** pour les *huissiers*.

Par contre, *architectes*, *géomètres* et autres membres des *professions libérales non réglementées*, ainsi que les *auxiliaires médicaux* à compter de **2018**, **prennent en compte la durée de carrière pour le droit au taux plein**.

Les *médecins*, quant à eux, se sont affranchis de la notion de taux plein en instaurant, **à compter du 1^{er} janvier 2017, la retraite « en temps choisi »**.

Recul de l'âge de départ à 65 ans, suite aux présidentielles 2017 : quelles conséquences ?

L'âge d'ouverture des droits pourrait reculer à nouveau

François Fillon propose de reculer l'âge de la retraite à 65 ans d'ici 2022. Novelvy a donc imaginé un calendrier de recul de l'âge de départ par incrémentation de 6 mois versus 9 mois par année de naissance. Selon ce calendrier, les générations 62 ou 60 seraient les premières à partir dès 65 ans.

Parmi les questions subsidiaires, **l'âge du taux plein garanti reculera t-il aussi, passant à 70 ans ?**
Le droit au minimum vieillesse étant associé à cet âge, une telle corrélation serait difficilement acceptable.

De même, le recul de 3 ans de l'âge du départ anticipé pour carrière longue fera l'objet de négociations. Enfin, pour permettre aux assurés de patienter jusqu'à 65 ans, il vaudrait mieux ne pas faire reculer davantage la retraite progressive accessible aujourd'hui dès 60 ans.

Le bonus-malus, dispositif de l'Agirc-Arrco, destiné à inciter les assurés à reculer le départ à la retraite, sera-t-il toujours nécessaire si tout le monde part à 65 ans ?

Enfin, pour nombre d'assurés qui voulaient poursuivre leur activité professionnelle jusqu'à 65 ans, **les dispositifs de surcote et de cumul emploi retraite ne seront plus accessibles.**

Au-delà des frontières, le départ à 67 ans devient la norme : les français ne sont donc pas si mal lotis

Selon l'OCDE, l'âge normal de la retraite continue à reculer : il sera de **67 ans** dès **2021** au *Royaume-Uni*, **2027** en *Espagne* et en *Allemagne* et **2029** aux *Etats-Unis*.

La France reste un des derniers pays avec un âge légal de départ inférieur à 65 ans, des possibilités de départ anticipé avant 62 ans et un départ à taux plein avant 64 ans pour un assuré ayant commencé à travailler à 20 ans.

Grâce aux régimes complémentaires obligatoires (exception française) qui impose de cotiser sur un revenu non limité au plafond de la sécurité sociale, **la France a un taux de remplacement par rapport au dernier revenu qui reste plus élevé qu'à l'étranger.**

Novelvy Retraite, conseil en stratégie de retraite (bilan retraite, liquidation de retraite) s'adresse aux cadres dirigeants, chefs d'entreprise, professions libérales aux parcours compliqués (« multi régimes » et « multi pays ») et à leurs conseils (DRH, experts comptables).

Forte de son expertise « métier » depuis près de 30 ans, Novelvy Retraite conseille sur le choix de la date optimale de départ pour valoriser au mieux les droits à la retraite de ses clients et réalise toutes les démarches pour les faire valoir.

Indépendante de tout organisme financier, Novelvy Retraite donne un éclairage individualisé et transparent sur les différentes options et les modalités de départ à la retraite.

Les experts de Novelvy Retraite (Pascale Gauthier & Bruno Renardier) sont à votre disposition pour toute interview, éclairage et simulations sur la problématique des retraites.

www.novelvyretraite.fr
<https://twitter.com/novelvyretraite>

Contacts presse

L'AMBASSADE

Monique Mehrez – 01 47 04 12 49 – monique.mehrez@ambassade.agency

Sylvie Poillevé – 01 47 04 72 71/ 06 69 46 59 24 – sylvie.poilleve@ambassade.agency